

DECISION n° DOS-2019/1836

Modifiant la décision n°DOS-2019-1835 du 23 octobre 2019 fixant la répartition des postes d'internes de médecine générale « ancien régime et phase d'approfondissement » pour le semestre de novembre 2019 à mai 2020 dans la subdivision Ile-de-France

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

VU le code de la santé publique, notamment son article R6153-8 ;

VU le code de l'éducation, notamment les articles R632-16 à R632-20 ;

VU le décret n° 2011-957 du 10 août 2011 relatif à la commission d'inter région du troisième cycle long des études odontologiques et aux modalités d'agrément des stages ;

VU le décret n° 2016-1597 du 25 novembre 2016 relatif à la l'organisation du troisième cycle des études de médecine et modifiant le code de l'éducation ;

VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 03 septembre 2018 ;

VU l'arrêté du 22 septembre 2004 modifié fixant la liste et la réglementation des diplômes d'études spécialisées de médecine ;

VU l'arrêté du 4 février 2011 modifié relatif à l'agrément, à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales ;

VU l'arrêté du 12 avril 2017 modifié portant organisation du troisième cycle des études de médecine ;

VU l'arrêté du 21 avril 2017 modifié relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômes d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômes et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine ;

VU l'arrêté n° DOS-2019/1833 du 22 octobre 2019 portant retrait de la liste des affectations des internes en médecine générale AR/P2 pour le semestre de novembre 2019 publiée sur le site de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

VU l'arrêté n° DOS-2019/1834 du 22 octobre 2019 portant abrogation de la liste des postes ouverts au choix des internes de médecine générale AR/P2 pour le semestre de novembre 2019 accessible sur le site de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

VU l'avis et les propositions émis par la commission de subdivision dans sa formation en vue de la répartition des postes offerts au choix des internes du 22 octobre 2019 ;

VU la décision n°DOS-2019/1835 du 23 octobre 2019 fixant la répartition des postes d'internes de médecine générale « ancien régime et AR/P2 pour le semestre de novembre 2019 à mai 2020 dans la subdivision Ile-de-France

DECIDE

Article 1^{er} : La liste des postes offerts au choix des internes de médecine générale « Ancien régime et phase d'approfondissement du nouveau régime » visés sous l'appellation « interne médecine générale AR/P2 » au sein des lieux de stage agréés et auprès des praticiens agréés maître de stage des universités pour le semestre du 4 novembre 2019 au 1er mai 2020 fixée par décision n°DOS-2019/1835 est modifiée par la présente décision et accessible au public sur le site internet de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

Article 2 : La liste des postes offerts au choix des internes de médecine générale « Ancien régime et phase d'approfondissement du nouveau régime » visés sous l'appellation « interne médecine générale AR/P2 » pour le semestre du 4 novembre 2019 au 1er mai 2020 est annexée à la présente décision.

Article 3 : Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif géographiquement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Paris, le 28 octobre 2019

Le Directeur général
De l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU